

| | | |
|--|--|----------------------------|
|  <p>Commune de LUZECH</p> | <p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LUZECH</p> | <p>Délibération</p> |
| | | <p>N° 2024_1_9</p> |

Convocation du 04 janvier 2024

Le 09 janvier 2024 à 18h00, les membres du Conseil municipal de la Commune de LUZECH se sont réunis dans la salle du Conseil municipal de la mairie sous la présidence de M. Bernard PIASER, Maire de LUZECH

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Gérard ALAZARD, Mme Claudine AUDOIN, Mme Delphine AZNAR, M. Pierre BALTENWECK, Mme Christine CALVO, M. Floréal CARBONIE SUILS, M. Patrice CASTANIER, M. Benoît FABRE, Mme Lydie LAFON, Mme Chrystèle MINELLO, M. Rémy MOLIERES, M. Bernard PIASER, M. Pascal PRADAYROL.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

ÉTAIENT ABSENTS :

EXCUSÉ(S) AYANT DONNÉ PROCURATION :

M. Pierre BORREDON a donné procuration à M. Floréal CARBONIE SUILS
Mme Christina GARRIGUES a donné procuration à M. Patrice CASTANIER
Mme Sonia LEGLAIVE a donné procuration à M. Bernard PIASER

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. Pierre BALTENWECK

LA SÉANCE SE POURSUIVANT

Délibération n° 2024_1_9 : Avenant n° 1 au lot n° 3 (SARL SOP MENUISERIE) du marché de travaux de rénovation de la piscine de Luzech et ses bassins induisant une moins-value

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de signer un avenant n° 1 au lot n° 3 (SARL SOP MENUISERIE) du marché public à procédure adaptée (MAPA) n° Trav_Piscine dont l'objet est la rénovation de piscine de Luzech et ses bassins. En effet, certaines prestations prévues au marché passé avec cette entreprise ont été ajoutées et supprimées à la demande de la Commune.

Ainsi, Monsieur le Maire précise aux élus présents que :

- le montant des travaux de base du lot n° 5 est de 67 884,40 € HT ;
- le montant des travaux en baisse est de - 20 796,30 € HT ;
- le montant des travaux en hausse est de 13 364,80 € HT ;
- le nouveau montant du lot n° 3 est de 60 452,90€ HT.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n° 2023_8_8 du 30 août 2023 attribuant le lot n° 3 Menuiserie extérieure aluminium du marché de travaux précité à l'entreprise SARL SOP MENUISERIE pour un montant de 67 884,40 € HT, soit 81 461,28 € TTC,

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- d'approuver l'avenant n° 1 au lot n° 3 du MAPA Trav_Piscine précisant les montants des travaux en hausse et en baisse, à conclure entre la Commune et l'entreprise SARL SOP MENUISERIE;
- de constater la moins-value d'un montant de 7 431,50 € HT, soit 8 917,80 € TTC engendrée par les modifications de prestations prévues à l'avenant n° 1 précité ;
- d'approuver le nouveau montant du lot n° 3 du MAPA Trav_Piscine s'élevant désormais à 60 452,90 € HT, soit 72 543,48 € TTC (10,95 % de baisse).

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** l'avenant n° 1 au lot n° 3 du MAPA Trav_Piscine précisant les montants des travaux en hausse et en baisse, à conclure entre la Commune et l'entreprise SARL SOP MENUISERIE;
- **de constater** la moins-value d'un montant de 7 431,50 € HT, soit 8 917,80 € TTC engendrée par les modifications de prestations prévues à l'avenant n° 1 précité ;
- **d'approuver** le nouveau montant du lot n° 3 du MAPA Trav_Piscine s'élevant désormais à 60 452,90 € HT, soit 72 543,48 € TTC (10,95 % de baisse) ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, en tant que personne responsable, à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment l'avenant n° 1 au lot n° 3 du MAPA Trav_Piscine.

| En exercice | Votants | Nombre de suffrages exprimés |
|-------------|-----------------------------------|--|
| 16 | Présents : 13 Procurations : 3 | Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0 |

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

| | |
|--|---|
| REÇU EN PREFECTURE LE : 10/01/2024 DATE DE MISE EN LIGNE : 10/01/2024 | Pour expédition conforme, Le Maire, Monsieur Bernard PIASER |
|--|---|

